



Myriam MARTIN, Jean-Christophe SELLIN et Guilhem SERIEYS
Conseillers régionaux d'Occitanie
www.insoumisoccitanie.fr / elus.insoumis.occitanie@gmail.com



Assemblée plénière du Conseil régionale du 17 décembre 2020 Budget Primitif 2021

Le budget 2021 proposé par Carole Delga n'est pas à la hauteur des urgences démocratiques, écologiques et sociales. Il privatise le port de Port-La-Nouvelle, il n'instaure pas de contreparties sociales et écologiques suffisantes aux aides aux entreprises, il ne permet pas de bien respecter les protocoles sanitaires dans les lycées, il n'est pas suffisant pour aider réellement les acteurs culturels et associatifs frappés par la crise.

Voici les propositions alternatives soumises au vote de l'Assemblée par les élus insoumis, Myriam MARTIN, Jean-Christophe SELLIN et Guilhem SERIEYS

1- Pour la gestion des biens communs, priorité au service public

Amendement 1 Un moratoire sur la procédure de privatisation et d'extension du port de Port-La-Nouvelle

Amendement 2 : Priorité au Service public d'Éducation

Amendement 3 : Procéder au recrutement d'Agents Régionaux des Lycées pour répondre à l'urgence

Amendement 4 : Soutien à la gestion publique de l'eau et de l'assainissement

2- Engager la bifurcation écologique et agir pour l'emploi

Amendement 5 : Priorité à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire

Amendement 6 : Un soutien plus fort à l'agriculture bio

Vœu : Pour un évaluation sanitaire des impacts de la méthanisation industrielle

3- Face à la crise, agir en urgence pour la santé, les associations et la culture

Amendement 7 : Renforcer le soutien au développement des centres de santé

Amendement 8 : Soutien à l'emploi associatif

Amendement 9 : Rééquilibrage en direction de la culture et du sport

4- Les questions orales

Question sur la transparence du marché des masques suite à l'enquête de Radio France

Question sur le développement de parcs géants de photovoltaïque sur des terres agricoles

Aux élections régionales de juin 2021, il faudra stopper la macronisation de la politique régionale et faire gagner une alternative populaire.

Avec La France insoumise et ses chefs de file Manuel BOMPARD et Myriam MARTIN, fédérons-nous autour de causes communes.

Rejoignez nous en signant sur www.occitaniepopulaire.fr

Amendement 1 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys,
élu.e.s de la France Insoumise

Un moratoire sur la procédure de privatisation et d'extension du port de Port-La-Nouvelle

Exposé des motifs: Cet amendement budgétaire a pour objet d'engager un moratoire immédiat sur les travaux d'extension du port de Port-La-Nouvelle. En effet, ce projet démesuré est destructeur pour l'environnement, continue d'ignorer l'impératif climatique. Sur le plan économique, la Région se base sur un doublement des importations d'hydrocarbures pour passer à 1 800 000 tonnes. Cette perspective est jugée illusoire par les pétroliers eux-mêmes et ne tient pas compte de l'inéluctable et nécessaire diminution des énergies carbonées. Le projet se fonde aussi sur une perspective farfelue d'exportation de 1,1 millions de tonne de blé dur. Pourtant, cette production ne cesse de baisser par suite de la réduction des surfaces cultivées. L'extraction et le déplacement de 11 millions de m³ de sable et sédiments avec destruction de fonds marins et menaces pour la plage de la Vieille Nouvelle, ont déjà commencé.

La décision de privatiser l'exploitation du port risque d'aligner les positions de la Région sur les seuls intérêts financiers de l'opérateur privé. 8,2 millions d'euros sont prévus pour les besoins de financement de la SEMOP, qui doit permettre la poursuite des travaux. Ces 8,2 millions seraient mieux utilisés pour travailler aux pistes déjà envisagées : recyclage des bateaux, recherche et ingénierie pour des bateaux de nouvelle génération à énergie positive, utilisation des ressources « coquilles » pour des peintures et matériaux, énergie de la mer, c'est à dire définir un projet alternatif pour le port, au regard des exigences écologiques, sociales et économiques de notre époque.

Quant au projet de montage de 8 éoliennes offshore, le Port pourrait être adapté à cette activité sans engager l'extension démentielle projetée et notamment la partie Nord de la digue Nord, de plus d'un kilomètre, destinée aux pétroliers. Il s'agit donc d'engager un moratoire immédiat sur les travaux et de stopper la procédure de délégation de service public à la SEMOP.

Chapitre 908 - Transports

Article 86 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires :

Retirer la somme de 8,2 millions d'euros

L'équilibre financier de la section d'Investissement du budget est modifié comme suit:

Section d'Investissement – Dépenses

Article 86 – Infrastructures portuaires et aéroportuaires : 116 931 528,87

Chapitre 908 – Transports : 305 847 442,06

Total des dépenses: 1 614 071 324,93

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières : 716 106 996,42

Total des recettes : 1 178 960 476,42

Amendement 2 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys,
élu.e.s de la France Insoumise

Priorité au Service public d'Éducation

Exposé des motifs :

La loi ne prévoit pas de budgets des Conseils régionaux concernant les dépenses d'investissement des lycées privés mais uniquement une aide forfaitaire en fonctionnement. Aussi, la collectivité assurera pleinement ses obligations en matière de fonctionnement des lycées privés sous contrat. Il n'y a donc pas de raison d'aller au-delà de ce qu'impose la loi.

Pourtant, le Budget 2021 proposé affiche une augmentation de 2,2 millions des subventions d'investissement par rapport au budget 2020. C'est inacceptable.

Attaché, aux lycées Attachée au principe de laïcité, notre Région décide de réaffecter les crédits d'investissements aux lycées privés concernés qui sont généralement confessionnels, vers l'investissement en soutien aux conditions d'étude et de travail dans les lycées publics. Et ce d'autant que dans le cadre de la crise sociale et économique que nous connaissons, l'argent public doit être mobilisé en priorité en faveur du service public d'éducation.

Chapitre 902: Enseignement – Commission Education Jeunesse

Article 23 « lycées privés » : Retirer les 9 080 715 euros en investissement

Article 22 « lycées publics » : Affecter la même somme de 9 080 715 en investissement

Amendement 3 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Procéder au recrutement d'Agents Régionaux des Lycées pour répondre à l'urgence

Exposé des motifs :

Nos lycées ont un besoin urgent en matière de recrutement d'Agents Régionaux des Lycées. Si la crise sanitaire a accentué les difficultés, elle a révélé des besoins en agents au vu des missions à remplir. Au vu également de la pénibilité du travail, de l'âge moyen élevé dans la profession et des maladies professionnelles (liées aux TSM) qui y sévissent, il est nécessaire et urgent de procéder à ce recrutement. Une étude devra préciser le nombre nécessaire qui s'évalue à environ 300 ARL supplémentaires dès 2020 soit un coût de 8 millions d'euros.

Commission 5 : Éducation, Jeunesse

- Affecter la somme de 8 000 000 d'euros supplémentaires en fonctionnement à la ligne «Équipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement » pour le recrutement d'Agents Régionaux des Lycées

L'équilibre financier du budget est modifié comme suit:

Section de Fonctionnement

Chapitre 932 Enseignement

Dépenses : 335 615 910,00

Total : 2 204 904 541,36

Chapitre 946 Transfert entre les sections

Dépenses : 701 790 751,56

Recettes : 348 479 903, 62

Autofinancement dégagé : - 353 310 847,94

Section d'Investissement

Chapitre 923 Dettes et autres opérations financières

Recettes : 732 306 996,42

Total : 1 268 476,42

Chapitre 926 Transfert entre les sections

Dépenses : 348 479 903, 62

Recettes : 701 790 751,56

Autofinancement dégagé : 353 310 847,94

Amendement 4 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys,
élu.e.s de la France Insoumise

Soutien à la gestion publique de l'eau et de l'assainissement

Exposé des motifs :

L'eau est un bien commun vital. La Région doit contribuer à la promotion d'une gestion démocratique de l'eau, ainsi qu'à la préservation de cette ressource. Les régies publiques de l'eau permettent une appropriation démocratique de ce bien commun, la mise en place de tarifications sociales et écologiques ciblant les mésusages et assurant la gratuité des m³ nécessaires à la vie, la rénovation des réseaux afin d'éviter les fuites. C'est pourquoi nous devons encourager ce mode de gestion. Cette ligne budgétaire nouvelle permettra de disposer de moyens pour mettre en place une démarche régionale qui accompagnera les collectivités locales dans des démarches de retour en régie publique de l'eau. Pour la première année, le recrutement d'un ingénieur réseaux et d'un attaché finances pourraient assurer des missions gratuites pour accompagner les collectivités dans leurs études préalables de retour en régie.

Chapitre 939 – Action économique

Article 4 – Industrie

Retirer la somme de 100 000 euros

Chapitre 937 – Environnement

Il est créé un dispositif supplémentaire intitulé « Mode de gestion publique de l'eau et de l'assainissement » d'un montant de 100 000 euros.

Priorité à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire

Exposé des motifs :

Les interventions de la Région en soutien aux entreprises doivent être conditionnées à des critères sociaux et écologiques. Certaines entreprises n'ont pas besoin d'aides publiques pour mener à bien leurs projets de développement. Enfin, les logiques de la seule compétition économique et de la priorité à l'exportation ne sont pas adaptées aux défis de notre temps qui sont ceux de l'emploi, de la transition écologique et de la relocalisation de l'activité. La crise sanitaire en a fait involontairement la démonstration : la logique uniquement libérale détruit des emplois et l'environnement.

C'est pourquoi cet amendement propose de ré-orienter 4 millions d'euros vers des activités économiques locales, créatrices d'emplois et non émettrices de « dette écologique ». C'est notamment le cas des TPE et PME, des entreprises de l'économie de proximité, des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire. C'est faire ainsi le pari d'engager un choix clair vers la création d'emplois à forte utilité sociale, écologiques et non délocalisables.

Section d'investissement Chapitre 909 - Action économique

Commission 9 – Industrie et services aux entreprises :

– Retirer la somme de 3 000 000 euros en AP et CP sur la ligne « Développement et Innovation »

Commission 15 - Économie de proximité :

- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Développement en Innovation »
- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Économie de proximité »
- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur le ligne « Economie sociale et solidaire »

Section de fonctionnement Chapitre 939 – Action économique

Commission 9 – Industrie et services aux entreprises

– Retirer la somme de 1 000 000 euros en AE et en CP sur la ligne « Développement et Innovation »

Commission 15 – Économie de proximité

– - Affecter la somme de 500 000 euros supplémentaires sur la ligne « Economie de proximité »

- Affecter la somme de 500 000 euros supplémentaires sur la ligne « Économie sociale et solidaire »

Amendement 6 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys,
élu.e.s de la France Insoumise

Un soutien plus fort à l'agriculture Bio

Exposé des motifs :

La Région Occitanie est souvent présentée comme la première région bio de France. Afin que cette réalité perdure et progresse pour une agriculture de demain soucieuse de l'environnement, et au

vu des enjeux et y compris au vu des orientations que s'est fixée la région Occitanie (Occitanie dans mon assiette par exemple), il est nécessaire d'aider et d'accompagner davantage les filières bio de notre territoire régional (installation, regroupements d'agriculteur-rices bio, formation, aide au développement des circuits courts etc...). Nous proposons de retirer 2 millions d'euros en investissement et un million d'euros en fonctionnement aux aides aux grandes entreprises pour les affecter à l'augmentation de la ligne Agriculture biologique et aller beaucoup plus loin dans son accompagnement.

Fonctionnement

Chapitre 939

Retirer 1 000 000 d'euros à l'article 4 « Industrie » et les affecter à l'article 3 « Agriculture » pour financer la ligne Agriculture biologique.

Investissement

Chapitre 909

Retirer 2 000 000 d'euros à l'article 4 « Industrie » pour les affecter à l'article 3 « Agriculture » pour financer la ligne Agriculture biologique.

Pour un évaluation sanitaire des impacts de la méthanisation industrielle

Exposé des motifs

La Région Occitanie subventionne des méthaniseurs industriels. Elle a par exemple soutenu le méthaniseur de Gramat (46) à hauteur de 2,5 millions d'euros en décembre 2016 ou encore celui de Montaut (09) à hauteur de 3 millions d'euros en 2019. Les élus de La France Insoumise ont été seuls à voter contre ces deux subventions.

Pourtant, un rapport d'initiative présenté en 2017 en assemblée plénière, préconise de soutenir des petites unités de méthanisation plutôt que les plus grandes unités.

Alors que les projets de méthanisation continuent à se multiplier, de nombreux élus locaux, riverains, associations, paysans, s'inquiètent des conséquences pour l'environnement et la santé, et ont déjà fait part des désagréments et problèmes subis.

Il est essentiel de vérifier les possibles pollutions qu'auraient à subir nos concitoyen-n-es dans la mesure où celles-ci ne sont étudiées qu'autour des unités de méthanisation par les producteurs eux mêmes. Quid du digestat (issu de la méthanisation) répandu comme engrais et contenant pesticide et antibiotique ? Quelles analyses de l'eau et de l'air ?

A l'heure actuelle les analyses sont insuffisantes et non indépendantes. Pour répondre aux préoccupations bien légitimes de nos concitoyen-n-e-s et au nom du principe de précaution (au vu du nombre important de projets d'installation des méthaniseurs), il serait souhaitable de demander à l'Agence Régionale de Santé de prendre en charge ces analyses, d'en garantir l'indépendance et d'en rendre compte en toute transparence.

En conséquence, le Conseil régional réuni en assemblée plénière demande à l'ARS d'entreprendre les analyses de l'air, de l'eau et des sols dans un périmètre assez large des méthaniseurs et des digestats répandus.

Renforcer le soutien au développement des centres de santé

Exposé des motifs:

La crise sanitaire actuelle rappelle la nécessité d'un maillage sanitaire du territoire. La Région doit renforcer notamment son soutien au développement des centres de santé publics. La Région augmente donc de 2,5 millions le chapitre budgétaire consacré à l'action sociale et à la santé. Les centres de santé sont des lieux de consultations, d'examen et de soins assurés par des professionnels médicaux et paramédicaux : médecins, infirmiers, spécialistes, dentistes... On pourrait aussi y consulter aussi des sages femmes, des psychologues, des radiologues. C'est une médecine de proximité en liaison avec les hôpitaux de proximité et les EPAHD.

Les centres de santé publics peuvent aussi accueillir dans leurs locaux des travailleurs sociaux, d'associations, qui contribuent aussi à lier social et médecine, par la prévention et le suivi des personnes concernées.

Les centres de santé publics contribuent à la réduction des inégalités sociales : par le tiers payant intégral et n'autorisant pas les dépassements d'honoraires. Ils rétablissent ainsi le droit à la santé pour tous.

Les personnels sont salariés, la Sécurité sociale (selon la convention nationale) rémunère les actes médicaux, majorés lorsqu'ils s'inscrivent dans des politiques de prévention (diabète, obésité, addictions etc...).

Ce statut répond aux aspirations de beaucoup de jeunes médecins en majorité des femmes.

La région participe pour 30% aux dépenses d'investissement de ces centres.

La présence de représentants des malades peut être décidée dans les conseils d'administration et leur parole, leurs aspirations, leur volonté de participation active à la guérison, sont prises en compte.

Ceci correspond aux besoins de la population, aujourd'hui confrontée à la précarité et à la paupérisation, aux angoisses créées par ces situations, dans les quartiers et les villages aujourd'hui déserts médicaux.

Section d'Investissement

Chapitre 904

- Affecter 5 000 000 euros à l'article 1 « santé »

Total de la section d'investissement : 1 624 771 324,36

Chapitre 923 - Dettes et autres opérations financières : 726 806 996,42

Amendement 8 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys,
élu.e.s de la France Insoumise

Soutien à l'emploi associatif

Exposé des motifs :

Les structures associatives et leurs missions (sociales, culturelles, d'éducation populaire...) sont mises en difficulté par les politiques d'austérité. La crise actuelle vient aggraver une situation déjà difficile pour les associations. Or celles-ci ont pu montrer leur utilité et leur efficacité pour aider nos concitoyen-n-e-s touché-e-s de plein fouet par les conséquences de la crise sanitaire. Pour faire face notre Région doit mettre en place un dispositif permettant l'accompagnement pluriannuel de structures associatives d'intérêt général ainsi qu'une aide à la pérennisation d'emplois associatifs et à la création d'emplois associatifs.

Chapitre 934 :

Inscription de 2 000 000 d'euros sur une ligne budgétaire intitulée « Vie associative »

Section de Fonctionnement

Chapitre 934

Dépenses : 6 335 000,00

Total : 2 198 904 541,36

Chapitre 946 Transfert entre les sections

Dépenses : 707 790 751,56

Recettes : 348 479 903, 62

Autofinancement dégagé : - 359 310 847,94

Section d'Investissement

Chapitre 923 Dettes et autres opérations financières

Recettes : 622 400 000,00

Total : 1 052 950 000,00

Chapitre 926 Transfert entre les sections

Dépenses : 348 479 903, 62

Recettes : 707 790 751,56

Autofinancement dégagé : 359 310 847,94

Amendement 5 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys,
élu.e.s de la France Insoumise

Rééquilibrage budgétaire en direction de la culture et du sport fortement fragilisés par la crise

Exposé des motifs :

- Les subventions attribuées à l'Action Économique sont considérables (plus de 468 millions d'euros).
- Il s'agit de conditionner leur attribution à des critères sociaux et écologiques :
 - réduction de l'emploi précaire(pas plus de 10% des contrats de l'entreprise)
 - absence de travail détaché
 - mise en place de marqueurs et d'avancées écologiques.
 - évaluation de l'utilisation du CICE et du Crédit Impôt Recherche à l'aune d'une politique d'embauche et de critères cités précédemment.
- Il s'agit aussi de permettre un rééquilibrage, à la marge, en faveur des secteurs très fragilisés de la Culture et du Sport, qui sont aussi pourvoyeurs d'activités économiques essentielles, de création de richesses, d'emplois et de lien social.

Cet amendement propose d'attribuer, terme à terme, 1% des subventions de fonctionnement « Action Economique » aux subventions de fonctionnement « Culture, Sport, Loisirs »

Section de fonctionnement

- Retirer 844 287,02 au chapitre 939 « Action économique »
- Affecter 844 287,02 euros au chapitre 933 « Culture, Sports, Loisirs »

Section d'investissement

- Retirer 3 836 460,98 euros au chapitre 909 « Action économique »
- Affecter 3 836 460,98 euros au chapitre 903 « Culture, Sports, Loisirs »

Question orale présentée par les élu-e-s de La France Insoumise et déposée par Myriam MARTIN

Commandes de masques

Au printemps, face à la pénurie de masques, de nombreuses collectivités en ont commandé et acheté en très grande quantité, pouvant, pour l'occasion s'émanciper des règles encadrant les marchés publics.

Est-ce que ces assouplissements ont été la cause de commandes non maîtrisées ou bien de commandes auprès de sociétés douteuses, comme le révèle la cellule d'investigation de France Inter samedi 5 décembre, <https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-05-decembre-2020> ?

La région Occitanie connaissait-elle le profil du fournisseur Tefilex group, épinglé il y a quelques années dans l'affaire des Panama Papers relative à une évasion fiscale de grande envergure ? Quelle est la position de la région quant à la volonté du gouvernement qui veut assouplir durablement les règles des marchés publics y compris pour des marchés de plusieurs millions d'euros, si ces marchés sont passés au nom de l'intérêt général ?

Développement de parcs géants de photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles.

Madame la Présidente,

cette question aborde une problématique majeure à plusieurs départements de l'Occitanie, à savoir le développement de parcs géants de photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles.

En Aveyron, dans l'Hérault, le Lot et le Tarn et Garonne des associations s'élèvent contre de tels projets, tout en promouvant un autre vision de la transition énergétique.

En Aveyron, 21 associations et syndicats départementaux et régionaux, dénoncent la mise en péril du patrimoine des deux communes de France, Salles-la-Source et Rodelle, les plus riches en dolmens et mégalithes. Là-bas près de 200 hectares de solaire sont portés par des groupes tels Voltalia qui appartient à la famille Mulliez que l'on ne présente plus, ou le groupe JP Energie qui est expert en défiscalisation.

Ces associations argumentent sur la base du rapport de l'Ademe de 2019 qui préconise de n'installer du photovoltaïque que sur des sites déclassés tels les anciens dépôts d'hydrocarbures, garages, carrières ou encore d'anciens sites de stockage de déchets.

L'ADEME explique que « *les modèles en toiture doivent être privilégiés, pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable* ». En effet elle a identifié près de 18.000 sites qui pourraient générer plus de 50 gigawatts, soit plus que l'objectif fixé par l'État.

Les arguments invoqués par les porteurs de ces projets pour justifier la création de ces parcs sont peu crédibles : installation de jeunes agriculteurs, réduction de la sécheresse et développement de l'élevage ou de cultures sous les panneaux.

Mais un des risques est que le marché des terres agricoles en soit totalement déstabilisé : « *entre le prix d'une parcelle agricole ou d'une autre qui fournit de l'énergie, on passe d'une échelle d'un à dix* » confirme Xavier Bodard, gérant d'Éco Solutions Énergie.

Ajoutons que « *le recul est encore très faible concernant les impacts à long terme pour la biodiversité de ces installations. Les premières études notent une « modification des cortèges d'espèces » pour les habitats fortement transformés* » (Etude de Visser en 2016).

Dans notre région plusieurs Chambres d'Agriculture se sont déjà prononcées contre ces projets : Aveyron, Hérault. Cette dernière dénonce « *l'approche simpliste de l'implantation de prairies sous panneaux photovoltaïques, après concassage du sol, de la potentielle repousse naturelle d'herbe dans un contexte pédoclimatique caussenard (qui est) remis en cause par l'évolution climatique* » (session du 28 juin 2019).

De même, le conseil Scientifique de l'Unesco a refusé un projet gigantesque sur le Larzac (nord de l'Hérault), précisant qu' : « *au titre de la transition énergétique pour la croissance verte, la réduction des gaz à effets de serre est indispensable mais celle-ci doit d'abord passer par une*

maîtrise, voire une réduction, de la consommation énergétique (...) les installations photovoltaïques industrielles au sol ne devraient être envisagées que dans les zones déjà artificialisées sans valeur patrimoniale archéologique ou écologique » (Motion du 21 et 22 mars 2019).

Malgré cela, ce projet est toujours en cours.

Au niveau national mentionnons la FNSEA qui dénonce les investissements dans les parcs au sol favorisés par des tarifs d'achat non adaptés en toitures (dans La France Agricole du 27 juin 2018).

Qui plus est la Circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol détaille les modalités d'application du décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009. Cette Circulaire affiche une position nationale claire sur la question du conflit d'usage avec l'activité agricole :

« Les projets de centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être installés en zones agricoles, notamment cultivées ou utilisées pour des troupeaux d'élevage »

Dans la « *Note de cadrage des services de l'État pour l'instruction des projets solaires photovoltaïques en région Midi Pyrénées et en Tarn et Garonne (...) document validé par les autorités préfectorales lors du Comité de l'administration régionale Midi-Pyrénées du 27 janvier 2011 (doctrine régionale) et par le Préfet de Tarn et Garonne lors du comité de pilotage du pôle départemental Énergies Renouvelables du 16 juin 2011 (déclinaison départementale)* », nous pouvons aussi lire une position similaire :

« Pour les installations au sol, les sites à privilégier sont les anciennes carrières, les anciens terrains miniers, les friches industrielles, les délaissés routiers ou autoroutiers, les centres d'enfouissement de déchets (...) La consommation de surfaces agricoles utiles pour le développement du solaire photovoltaïque est un conflit d'usage avéré qui n'est pas acceptable. »

Aussi l'article R 111-21 du code de l'urbanisme nous apprend qu'il est possible de s'opposer à de tels projets s'il s'avère que les projets sont notamment de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux environnants. Et c'est bien le cas sur le Causse Comtal en Aveyron et sur le Larzac dans l'Hérault, entre autres.

De plus, dans le rapport d'objectifs du SRADDET, l'énergie photovoltaïque est décrite comme devant être coproduite avec les habitants/citoyens et favoriser l'autoconsommation (p.121). Ce rapport prend pour exemple les ombrières sur les parkings des aéroports de Montpellier, Perpignan, Toulouse et Carcassonne (p.202), ce que nous trouvons être justifié. Mais les projets géants qui me font vous saisir, s'éloignent totalement de tous les critères ici présentés dans le rapport d'objectif du SRADDET.

Malgré les dénégations des promoteurs, ses nombreux projets vont aussi à l'encontre de la politique de l'Objectif "zéro artificialisation nette " publiée sur le site gouvernemental strategie.gouv.fr, à l'été 2018.

Notons d'ailleurs qu'en Région Occitanie : entre 2006 et 2015, 60 000 hectares environ ont été artificialisés, dont une grande partie de milieux naturels selon les chiffres de l'Agence française pour la Biodiversité de 2018.

Le plan Biodiversité du Gouvernement vise à non seulement freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, mais aussi à reconquérir des espaces de biodiversité partout où cela est possible.

Le paragraphe 1.3 de l' « *Axe 1 – Reconquérir la biodiversité dans les territoires* » fixe un objectif :

« Il faut aller plus loin, en s'engageant dans la définition d'objectifs chiffrés et d'une trajectoire pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette »

Madame la Présidente, la Région Occitanie doit être un modèle de Transition énergétique vertueuse et à ce titre ne devrait-elle pas condamner des projets qui impactent pour des décennies des espaces agricoles et naturels, tels des patrimoines Causse classé Unesco comme sur le Larzac, ou d'une richesse méconnue en dolmens et en biodiversité qu'il conviendrait de sauvegarder, comme sur le Causse Comtal ?

Guilhem Serieys

Rejoignez nous en signant sur
www.occitaniepopulaire.fr